Créer un compte Se connecter

Article Discussion Lire Modifier le code Historique Rechercher

WIKIPÉDIA
L'encyclopédie libre

Navigation
Accueil
Portails thématiques
Article au hasard
Contact

Contribuer
Débuter sur Wikipédia
Aide
Communauté
Modifications récentes
Faire un don

Imprimer / exporter
Créer un livre
Télécharger comme PDF
Version imprimable

Outils
Pages liées
Suivi des pages liées
Importer un fichier
Pages spéciales
Adresse de cette version
Information sur la page
Élément Wikidata
Citer cette page

Autres langues
العربية
English
Español
Italiano
Nederlands
Modifier les liens

Moudawana

Cet article ne cite pas suffisamment ses sources (mai 2009).

Si vous disposez d'ouvrages ou d'articles de référence ou si vous connaissez des sites web de qualité traitant du thème abordé ici, merci de compléter l'article en donnant les références utiles à sa vérifiabilité et en les liant à la section « Notes et références » (modifier l'article).

Cet article est une ébauche concernant le Maroc.

Vous pouvez partager vos connaissances en l'améliorant (**comment ?**) selon les recommandations des projets correspondants.
Consultez la liste des **tâches à accomplir** en page de discussion.

Pour les autres articles nationaux ou selon les autres juridictions, voir Code du statut personnel.

La **Moudawana** ou **Code du statut personnel marocain** est le droit de la famille marocain codifié en 1958 sous le règne du roi Mohammed V. Ce code a été amendé une première fois en 1993 par Hassan II, puis révisé en février 2004 par le Parlement marocain et promulgué par le roi Mohammed VI le 10 octobre 2004. Cette dernière révision améliore entre autres les droits des femmes.

Sommaire

1 Genèse du Code
2 Le code actuel
3 Annexes
3.1 Articles connexes
3.2 Bibliographie
4 Notes et références

Moudawana مدونة الأسرة	
Présentation	
Titre	Code du droit de la famille
Pays	Maroc
Type	Code juridique
Branche	Droit de la famille
Adoption et entrée en vigueur	
Promulgation	1958
Version en vigueur	10 octobre 2004
Lire en ligne	
Loi N° 70-03 portant Code de la famille	
modifier	

Genèse du Code [modifier le code]

La question de la condition féminine a été l'objet de grands débats au Maroc, qui fut l'un des premiers des États maghrébins à obtenir son indépendance (le 2 mars 1956). Déjà en 1947, Lalla Aïcha, la fille aînée du Roi Mohamed V, apparaissait dévoilée en public et, au lendemain de l'indépendance, les médias montraient une famille royale unie et habillée à l'occidentale : le Roi Mohamed V entouré de ses deux fils et de ses quatre filles assistant aux diverses manifestations patriotiques, en l'absence certes de la Reine.

Mohammed V avec six de ses enfants

En 1957, le Roi Mohamed V charge un groupe d'éminents juristes et oulémas d'user de leurs connaissances pour créer la première mouture de la Moudawana, ou le code du statut personnel. Avant l'indépendance c'est le fiqh qui régissait les rapports civils entre les individus. D'essence malékite, ce code perdurera pendant plus de 40 ans sans subir la moindre modification.

En 1957, le roi Mohamed V charge un groupe d'oulémas, parmi lesquels des personnes de renom, tels que Mokhtar Souissi, Fqih Daoud et Allal El Fassi, d'user de leurs connaissances du fiqh pour élaborer une Moudawana du statut personnel.

"Le texte paraissait assez avancé au lendemain de l'indépendance. Il a néanmoins montré ses limites au bout de vingt ans", souligne M^me^ Wafa Hajji, présidente de Jossur. "La revendication relative à la réforme de ce texte remonte au milieu des années 1970.

Le code actuel [modifier le code]

Exemple des principaux points de la réforme :

- **La coresponsabilité des conjoints** - La famille est placée sous la responsabilité conjointe des deux époux et plus sous celle exclusive du père. La règle de *« l'obéissance de l'épouse à son mari »* est abandonnée.

- **La tutelle matrimoniale** - La femme n'a plus besoin de tuteur pour se marier
- **L'âge du mariage** – L'âge minimum légal de mariage passe de 15 ans à 18 ans.
- **La polygamie** – Tout en restant autorisée, elle devient plus difficile. Le consentement de la première épouse devient obligatoire. Elle n'est pas abolie mais elle est soumise à des conditions strictes.
- **Les mariages civils** - Les mariages faits à l'étranger sont reconnus par la nouvelle Moudawana, à condition que deux témoins au moins soient musulmans.
- **La répudiation** - Elle est soumise à l'autorisation préalable du juge. Auparavant, c'était un droit exclusif du mari, ce qui n'est plus le cas et la simple lettre de répudiation établie devant un responsable religieux ne suffit pas non plus.
- **Le divorce** - La femme peut dorénavant demander le divorce et les conditions de demande sont assouplies.
- **Gestion du foyer** - L'obligation de l'époux de subvenir aux besoins de sa femme et celle de la femme d'obéir à son époux ont été remplacées par l'obligation de l'époux de subvenir seul aux besoins du ménage et le droit des deux époux de gérer mutuellement les affaires du foyer.
- **Domicile familial** - Lors d'un divorce, le parent qui obtient la garde des enfants conserve le domicile familial.
- **Le harcèlement sexuel** - Il est désormais considéré comme une faute et puni par la loi.
- **Fidélité** - La fidélité de la femme envers son époux, principe traditionnel du droit coranique, mais qui n'avait été codifié qu'au Maroc, est modifiée : alors que l'ancien code faisait de la fidélité de la femme « le premier des droits du mari », le nouveau prescrit une « fidélité mutuelle » [1].
- **Nationalité** - La possibilité pour une femme marocaine de transmettre sa nationalité à ses enfants n'est pas reconnue dans la Moudawana, mais après une campagne publique, elle a été reconnue dans le nouveau code de nationalité, le roi Mohammed VI l'a autorisée en octobre 2006[2] ; la loi a été approuvée par le Parlement.

Annexes [modifier le code]

Articles connexes [modifier le code]

- Droits de l'homme au Maroc
- Mariage dans la tradition musulmane
- Féminisme islamique
- Code des obligations et des contrats

Bibliographie [modifier le code]

- Ministère de la justice marocain :
  - [PDF] « Loi n° 70-03 portant Code de la famille, promulguée le 3 février 2004 »
  - [PDF] « Guide pratique du Code de la famille »
- Omar Mounir, *La Moudawana, le nouveau droit de la famille au Maroc : Présentation et analyse*, Casablanca, Marsam, 2005, 181 p. (ISBN 9954210121 et 9789954210123) [aperçu]
- Malika Benradi, « Au niveau du statut juridique des femmes », dans *Prospective « Maroc 2030 » : Dynamique sociale et évolution des statuts des femmes au Maroc*, Rabat, haut-commissariat au Plan, décembre 2006 (lire en ligne), p. 29-64
- Malika Benradi, Houria Alami M'chichi, Abdellah Ounnir, Mohamed Mouaqit, Fatima Zohra Boujaïssi et Rabha Zeidguy, *Le Code de la famille : Perceptions et pratique judiciaire*, janvier 2007, 290 p. (ISBN 9954-76-026_9[à vérifier : isbn invalide]) [[PDF] texte intégral]

Notes et références [modifier le code]

1. ↑ François-Paul Blanc, *Le droit musulman*, Dalloz, 2e éd., 2007, p. 61.
2. ↑ Kid of Alien Dad May Get Moroccan Nationality

v · d · m	Droit marocain
Domaines	Administratif · Constitutionnel · Contractuel · Délictuel · Environnement · Famille · Fiscal · Droits de l'homme · LGBT · Pénal · Personnel · Propriété · Propriété intellectuelle · Société · Travail
Codes	Code électoral · Code de commerce · Code des obligations et des contrats · Code de la couverture médicale de base · **Moudawana** · Code pénal · Code de procédure civile · Code de procédure pénale · Code de recouvrement des créances publiques · Code de la route · Code du travail

Portail du Maroc Portail du droit marocain Portail des femmes

Catégories : Code juridique marocain | Code juridique d'États musulmans | Droit au Maroc | Droit de la famille | Place des femmes dans la religion | Droits de l'homme au Maroc

Dernière modification de cette page le 10 février 2014 à 04:48.

Droit d'auteur : les textes sont disponibles sous licence Creative Commons paternité partage à l'identique ; d'autres conditions peuvent s'appliquer. Voyez les conditions d'utilisation pour plus de détails, ainsi que les crédits graphiques. En cas de réutilisation des textes de cette page, voyez comment citer les auteurs et mentionner la licence.
Wikipedia® est une marque déposée de la Wikimedia Foundation, Inc., organisation de bienfaisance régie par le paragraphe 501(c)(3) du code fiscal des États-Unis.

Politique de confidentialité À propos de Wikipédia Avertissements Développeurs Version mobile